

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 14 novembre 2019
à 11 h**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, 5^e étage, le jeudi 14 novembre 2019, à 11 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 novembre 2019.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1197304003

Avis de motion et dépôt du projet du *Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2020* (2019-19).

40.02 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1197304004

Avis de motion et dépôt du projet du *Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 \$ pour la réalisation des travaux de réaménagement des infrastructures* (2019-20).

40.03 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1197304005

Avis de motion et dépôt du projet du *Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs* (2019-21).

40.04 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1197304006

Avis de motion et dépôt du projet du *Règlement autorisant un emprunt de 3 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles* (2019-22).

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 9

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 12 novembre 2019



Dossier # : 1197304003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs des relations avec les citoyens des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2020 (2019-19).

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :
De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020 (numéro de règlement : 2019-19).

Signé par Guy OUELLET **Le** 2019-11-12 09:30

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197304003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2020 (2019-19).

CONTENU

CONTEXTE

Dans la foulée de la réforme du financement des arrondissements qui a été amorcée en 2012, certaines mesures ont été instaurées, notamment la cession aux arrondissements, dès janvier 2013, d'un espace fiscal correspondant à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière sur tout immeuble imposable situé sur leur territoire, et d'une diminution équivalente des transferts centraux qui leur sont versés. Cette mesure permet aux arrondissements de profiter de leur croissance fiscale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 25 0424 - 5 novembre 2018 - Adoption du règlement 2018-08 - Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2019 - Numéro de dossier : 1183945035

CA17 25 0464 - 18 décembre 2017 - Adoption du règlement 2017-11 - Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2018 - Numéro de dossier : 1170311004

DESCRIPTION

L'arrondissement respecte l'orientation de l'Administration municipale de limiter la hausse des charges fiscales à un maximum de 2%. De plus, l'application du rôle d'évaluation 2020-2022 a augmenté l'assiette de taxation de l'arrondissement.

Par conséquent, la convergence de ces deux éléments a eu pour effet de diminuer de 0.0591\$ à 0,0568 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière la valeur du taux de la taxe relative aux services.

JUSTIFICATION

L'enveloppe budgétaire 2020 reçue de la Ville ne permet pas de rencontrer pleinement les obligations contractuelles et légales, de maintenir le niveau de service aux citoyens et d'assumer certaines contraintes. Pour présenter un budget équilibré, l'arrondissement devait compenser une somme de 2 043 600 \$. Pour ce faire, la stratégie budgétaire choisie a été de rationaliser des activités, d'ajuster la cible de certains revenus locaux, d'indexer de

2 % la taxe relative aux services et d'utiliser une partie des surplus accumulés de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur de l'espace fiscal représente une somme estimée à 10 257 600 \$ pour l'année 2020, soit une augmentation de 234 400 \$ par rapport à 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans l'adoption de cette taxe, l'arrondissement ne pourra faire face à ses obligations en 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour l'année d'imposition 2020, voici les étapes subséquentes:

- 2019-11-01 : Avis public annonçant l'avis de motion
- 2019-11-14 : Dépôt de l'avis de motion au conseil spécial
- 2019-11-15 : Avis public annonçant l'adoption du règlement
- 2019-12-02 : Adoption du règlement
- 2019-12-03 : Avis de promulgation
- 2020-01-01 : Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur l'ensemble ou une partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie CHAMARD, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Odette NTAKARUTIMANA
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-06

Marie DESHARNAIS
c/d ress. financières et matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe



Dossier # : 1197304004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs des relations avec les citoyens des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 \$ pour la réalisation des travaux de réaménagement des infrastructures (2019-20).

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :
De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 \$ pour la réalisation des travaux de réaménagement des infrastructures (2019-20).

Signé par Guy OUELLET **Le** 2019-11-12 14:17

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197304004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 \$ pour la réalisation des travaux de réaménagement des infrastructures (2019-20).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à faire adopter le règlement d'emprunt (2019-20) de 11 500 000 \$ afin de permettre la réalisation des travaux de réaménagement d'infrastructures dans le cadre du programme triennal d'immobilisation PTI.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 25 0259 - 1193945019 - Approbation par le conseil d'arrondissement, de la programmation des dépenses d'immobilisations 2020-2022,

CA18 25 0475 - 1183945039 - Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement autorisant un emprunt de 4 723 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière (2018-14),

CA18 25 0005 - 1173943002 - Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 11 400 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2017-20),

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt d'un montant de 11 500 000 \$ permettra de réaliser de nombreux projets dans le cadre des travaux de réaménagement des infrastructures notamment: Le réaménagement géométrique routier, la reconstruction de trottoirs et bordures, la réfection et le planage des chaussées, la construction des dos d'âne, l'éclairage de rues, les services professionnels, le verdissement, les saillies et autres.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation des prévisions des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de compléter le financement des 2 premières années des prévisions du 2022 non couvert par les règlements actifs des années antérieures.

Prévisions PTI : 50020- Programme de réaménagement des infrastructures			
	(en milliers de \$)		
	2020	2021	
Programme de réaménagement des infrastructures	10 929	9 679	
Total 2020 et 2021		20 608	

	(En milliers de \$)	
Besoins en financement pour 2020-2021		20 608
2217020 - 2017-20 PRR CA18 25 0005	6 018	
2218014 - 2018-14 Travaux de réfection routière CA18 25 0475	3 077	9 095
Règlement d'emprunt requis pour 2020 et 2021		11 513

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire afin d'éviter des retards dans le programme de réaménagement des infrastructures et de réaliser les prévisions PTI 2020-2022.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2019-11-14 : Dépôt de l'avis de motion du projet de règlement d'emprunt au conseil spécial d'arrondissement,
 2019-12- 02 : Adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'arrondissement,

Procédure d'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation,

Avis public d'entrée en vigueur,

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de l'arrondissement certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Odette NTAKARUTIMANA
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-08

Marie DESHARNAIS
c/d ress. financières et matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe



Dossier # : 1197304005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs des relations avec les citoyens des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2019-21)

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :
De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs I (2019-21)

Signé par Guy OUELLET **Le** 2019-11-12 14:18

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197304005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2019-21)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à faire adopter le règlement d'emprunt (2019-21) de 10 500 000 \$ afin de permettre la réalisation des travaux de réaménagement des parcs dans le cadre des prévisions du programme triennal d'immobilisation PTI.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 25 0259 - 1193945019 - Approbation par le conseil d'arrondissement, de la programmation des dépenses d'immobilisations 2020-2022,

CA18 25 0002 - 1170311005 - Adoption par le conseil d'arrondissement d'un règlement autorisant un emprunt de 2 050 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2017-17),

CA14 25 0527 - 1140311005 - Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 3 215 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2014-23),

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt d'un montant de 10 500 000 \$ permettra de réaliser de nombreux projets dans le cadre des travaux de réaménagement des parcs.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

L'obtention de ce règlement permettra le financement des dits projets d'immobilisations PTI reliés au programme de réaménagement des parcs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt permettra de compléter le financement des 2 premières années des pi du PTI 2020-2022 non couvert par les règlements actifs des années antérieures:

Prévisions PTI : 34222- Programme de réaménagement des parcs			
	(en milliers de \$)		
	2020	2021	20
Programme de réaménagement des parcs	5 124	8 750	2
Fonds parcs	-1 150	-750	-1
TOTAL 2020-2021		11 974	

	(En milliers de \$)
Besoins en financement pour 2020 et 2021	11 974
2214023 - 2014-23 Prog de réam. des parcs CA14 25 0527	388
2217017 - 2017-17 Prog. de réam. de parcs CA18 25 0002	1 240
Règlement d'emprunt requis pour 2020 et 2021	10 346

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire afin d'éviter des retards dans le programme de réaménagement des parcs et de réaliser les prévisions en lien avec le PTI 2020-2022

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2019-11-14 : Dépôt de l'avis de motion du projet de règlement d'emprunt au conseil spécial d'arrondissement,

2019-12- 02 : Adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'arrondissement,

Procédure d'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation,

Avis public d'entrée en vigueur,

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de l'arrondissement certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Odette NTAKARUTIMANA
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Marie DESHARNAIS
c/d ress. financières et matérielles

Le : 2019-11-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe



Dossier # : 1197304006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs des relations avec les citoyens des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 3 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2019-22).

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :
De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 3 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2019-22).

Signé par Guy OUELLET **Le** 2019-11-12 14:19

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197304006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 3 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2019-22).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à faire adopter le règlement d'emprunt (2019-22) de 3 100 000 \$, afin de permettre la réalisation du programme de protection des immeubles dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 250476 - 1183945036 : Adoption par le conseil d'arrondissement d'un règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2018-15)

CA18 250459 - 1170311006 : Adoption par le conseil d'arrondissement d'un règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2017-18)

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt permettra de financer les travaux de réfection des bâtiments dans l'arrondissement au niveau des arénas, des immeubles sportifs , administratifs et autres. Le déficit d'entretien des années antérieures nous oblige à mettre en priorité des travaux de réfection.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt permettra de compléter le financement des 2 premières années des prévisions des dépenses d'immobilisation PTI 2020-2022 non couvert par les règlements actifs années antérieures.

Prévisions PTI:			
66180- Programme de protection des bâtiments			
42307 - Programme de protection des bâtiments sportifs			
	(en milliers de \$)		
	2020	2021	2022
Programme de protection de bâtiments sportifs	2 550	1 730	0
Programme de protection de bâtiments	1 730		
Total 2020 et 2021		6 010	

	(En milliers de \$)	
Besoins en financement pour 2020-2021	6 010	
2217018 - 2017-18 Prog. protection immeubles CA18 25 0459	939	
2218015 - 2018-15 Protect. immeubles/travaux bâtiments CA18 25 0476	2 000	<u>2 939</u>
Règlement d'emprunt requis pour 2020 et 2021		<u>3 071</u>

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire afin d'éviter des retards dans le programme de protection des immeubles et de réaliser les prévisions PTI 2020-2022

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2019-11-14 : Dépôt de l'avis de motion du projet de règlement d'emprunt au conseil spécial d'arrondissement,
2019-12- 02 : Adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'arrondissement,

Tenue de registre,

Procédure d'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation,

Avis public d'entrée en vigueur,

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de l'arrondissement certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Odette NTAKARUTIMANA
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Marie DESHARNAIS
c/d ress. financières et matérielles

Le : 2019-11-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe